



**ST-LUDGER, 17 JANVIER 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 17 janvier 2023 à 19 h, au 212 rue La Salle, 2<sup>e</sup> étage (salle du conseil municipal), à laquelle sont présents les conseillers(ères), Frédéric Destrijker, Carole Duplessis, Solange Fillion, Sylvain Gagnon, Roger Nadeau et Geneviève Maheux.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Denis Poulin, maire. Madame Simone Grenier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, est présente et assume le secrétariat.

## **1. QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte.

## **2. ORDRE DU JOUR**

### Résolution 2023-01-001

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 17 janvier 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis  
APPUYÉ PAR : madame Geneviève Maheux  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger autorise l'ajout au point 17. VARIA les points suivants :

- 17.1 Versement à l'organisme Comité d'embellissement ;
- 17.2 Paiement de la compensation pour la location de terrain – Benoît Bastien ;
- 17.3 Versement pour le décès de madame Dulac ;

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
4.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :
4.1.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 DÉCEMBRE 2022
4.2.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'ADOPTION DU BUDGET 2023 DU 20 DÉCEMBRE 2022
5.	VERSEMENT 2023 AUX ORGANISMES :
5.1.	CORPORATION LUDGÉROISE DE DÉVELOPPEMENT (COLUDE)
5.2.	BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE ST-LUDGER
6.	ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2022
6.1.	VIREMENTS AUTORISÉS SELON LE RÈGLEMENT 2007-13
7.	COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2022

<b>8.</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL :</b>
<b>8.1.</b>	AJUSTEMENT SALARIAL DES ÉLUS MUNICIPAUX AU 1ER JANVIER 2023
<b>8.2.</b>	PROTECTION PERSONNELLE CNESST - MAIRE
<b>8.3.</b>	QUÉBEC MUNICIPAL – ADHÉSION 2023
<b>9.</b>	<b>ADMINISTRATION :</b>
<b>9.1.</b>	ADMQ – COTISATION 2023
<b>9.2.</b>	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :
<b>9.2.1.</b>	AJUSTEMENT SALARIAL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2023
<b>9.3.</b>	SERVICES ANIMALIERS 2023 – RENOUELEMENT
<b>9.4.</b>	MI-CONSULTANTS – MAINTENANCE ANNUELLE
<b>9.5.</b>	OFFRE DE SERVICES – ARCHIVISTE MICHEL HAMEL – SERVICES EN 2023
<b>9.6.</b>	MAHEU & MAHEU GESTION PARASITAIRE – SERVICES EN 2023 POUR OTJ
<b>9.6.1.</b>	RAPPORT PARASITAIRE OTJ 21 DÉCEMBRE 2022
<b>9.7.</b>	GESTION DES ACTIFS - TBMAESTRO.INC – FACTURE 2022-113-582
<b>9.8.</b>	DEMANDE D’OFFRES DE SERVICES POUR LES RÉNOVATIONS DU 181 RUE PRINCIPALE
<b>9.9.</b>	BANQUE D’HEURES INFOTECH – ADDENDA ILLIMITÉ
<b>10.</b>	<b>LÉGISLATION :</b>
<b>10.1.</b>	MODIFICATIONS BUDGET 2023
<b>10.2.</b>	TARIFICATIONS ET TAXATION 2023 :
<b>10.2.1.</b>	AQUEDUC
<b>10.2.2.</b>	ORDURES
<b>10.2.3.</b>	ÉGOUTS ET ASSAINISSEMENT
<b>10.3.</b>	RÈGLEMENT DE TAXATION 2023-249 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D’UN PROJET DE RÈGLEMENT
<b>10.4.</b>	MODIFICATION DU TAUX D’INTÉRÊT DÉCRÉTÉ POUR L’ANNÉE 2023 ET APPLICABLE À TOUTE SOMME DUE
<b>10.5.</b>	Liste des personnes endettées – Avis de vente pour taxes
<b>11.</b>	<b>VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS :</b>
<b>11.1.</b>	
<b>12.</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU - EAU POTABLE ET ÉGOUT :</b>
<b>12.1.</b>	LES POMPES M.C. – FACTURE 102645
<b>12.2.</b>	SOUMISSION POUR MESURER LES BOUES
<b>13.</b>	<b>MATIÈRES RÉSIDUELLES :</b>
<b>14.</b>	<b>SERVICE INCENDIE :</b>
<b>14.1.</b>	ÉCHELLES C.E. THIBault Ltée – FACTURE 20892
<b>15.</b>	<b>URBANISME :</b>
<b>16.</b>	<b>DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE :</b>

17.	VARIA :
17.1.	VERSEMENT À L'ORGANISME COMITÉ D'EMBELLISSEMENT
17.2.	PAIEMENT DE LA COMPENSATION POUR LA LOCATION DE TERRAIN – BENOÎT BASTIEN
17.3.	VERSEMENT POUR LE DÉCÈS DE MADAME DULAC
18.	RAPPORT D'ACTIVITÉS :
18.1.	TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE – FRÉDÉRIC DESTRIJKER
18.2.	URBANISME ET AMÉNAGEMENT – CAROLE DUPLESSIS ET SOLANGE FILLION
18.3.	FAMILLES, AÎNÉS – CAROLE DUPLESSIS
18.4.	TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF – À DÉFINIR
18.5.	BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – SOLANGE FILLION
18.6.	EAU POTABLE ET USÉE – SYLVAIN GAGNON
18.7.	MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES – SYLVAIN GAGNON
18.8.	SÉCURITÉ CIVILE (SERVICE INCENDIE, SÛRETÉ DU QUÉBEC ET CROIX-ROUGE) – ROGER NADEAU
18.9.	SPORTS, LOISIRS ET CULTURE – GENEVIÈVE MAHEUX
18.10.	CORPORATION LUDGÉROISE DE DÉVELOPPEMENT (COLUDE) – SOLANGE FILLION
19.	MOT DU MAIRE
20.	DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION
21.	RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 13 JANVIER 2023
22.	PÉRIODE DE QUESTIONS
23.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### 3. **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est posée.

### 4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

#### 4.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 DÉCEMBRE 2022**

##### Résolution 2023-01-002

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
 APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis  
 ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### 4.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'ADOPTION DU BUDGET 2023 DU 20 DÉCEMBRE 2022**

Résolution 2023-01-003

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget 2023 du 20 décembre 2022 et en avoir pris connaissance ;

ATTENDU QU'il est demandé d'enlever madame Geneviève Maheux, car elle était absente et d'ajouter monsieur Sylvain Gagnon ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Solange Fillion  
APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis  
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**5. VERSEMENT 2023 AUX ORGANISMES :**

**5.1 CORPORATION LUDGÉROISE DE DÉVELOPPEMENT (COLUDE)**

Résolution 2023-01-004

CONSIDÉRANT QU'une assistance financière est nécessaire au développement des activités de la Corporation Ludgéroise de Développement afin qu'elle puisse pleinement remplir son mandat ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 15 900 \$ a été budgété en 2023 pour le fonctionnement du comité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux  
APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal de Saint-Ludger autorise le versement d'un montant de 15 900 \$ au nom de la Corporation Ludgéroise de Développement (COLUDE) ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-610-00-999 *Programme et projets – Développement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**5.2 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-LUDGER**

Résolution 2023-01-005

CONSIDÉRANT QU'une aide supplémentaire a été demandée par le comité des bénévoles de la Bibliothèque municipale de Saint Ludger ;

CONSIDÉRANT QU'il demande trois heures de disponibilité de l'adjointe administrative de la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux  
APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger autorise trois heures d'utilisation de madame Shanti Des Rosiers ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-702-30-141 *Aide - Bibliothèque*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **6. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2022**

Les activités de fonctionnement au 31 décembre 2022 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

### **6.1 VIREMENTS AUTORISÉS SELON LE RÈGLEMENT 2007-13**

Aucun virement n'a été effectué.

## **7. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2022**

Résolution 2023-01-006

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en sa possession la liste des comptes payés et à payer au 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE des informations supplémentaires sont demandées concernant la facture # 34573 de l'entreprise R. Paré, mais sans retenir le paiement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis

APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes payés et à payer au 31 décembre 2022 au montant de 120 001.78\$ \$ et autorise le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **8. CONSEIL MUNICIPAL :**

### **8.1 AJUSTEMENT SALARIAL DES ÉLUS MUNICIPAUX AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

Résolution 2023-01-007

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon

ET RÉSOLU

QUE le salaire des élus municipaux soit indexé selon l'indice moyen des prix à la consommation tel qu'accordé par la Régie des rentes du Québec tel que mentionné à l'article 6 du règlement n° 2020-229.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.2 PROTECTION PERSONNELLE CNESST - MAIRE**

Résolution 2023-01-008

ATTENDU que les membres du Conseil ne sont pas automatiquement protégés par la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP) ;

ATTENDU qu'ils sont admissibles à la protection personnelle qui permet de bénéficier de la protection accordée par la LATMP et que cette protection couvre seulement les activités exercées à titre de conseiller ou maire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis

APPUYÉ PAR : madame Geneviève Maheux

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le maire à souscrire à la protection personnelle offerte par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) pour le montant minimum de protection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.3 QUÉBEC MUNICIPAL – ADHÉSION 2023**

#### Résolution 2023-01-009

ATTENDU l'intérêt de ce site d'informations municipales et le nombre d'informations municipales que l'on y trouve;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Solange Fillion  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger autorise l'adhésion au portail "Québec Municipal" et soit renouvelé pour 2023 au coût de 356,42 \$, taxes incluses ;

QUE le coût de l'adhésion soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-494 – *Cotisations versées à ass. et abonnements*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **9. ADMINISTRATION :**

### **9.1 ADMQ – COTISATION 2023**

#### Résolution 2023-01-010

ATTENDU QUE l'adhésion annuelle de l'association des directeurs municipaux ADMQ débute en janvier ;

ATTENDU QUE madame Simone Grenier a été nommée directrice générale et greffière-trésorière par intérim ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux  
APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger autorise le renouvellement de l'adhésion de madame Simone Grenier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim à l'Association des directeurs municipaux du Québec au coût de 495 \$ plus taxes et l'option assurance au coût de 414 \$ taxes incluses ;

QUE le coût de l'adhésion soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-423 – *Assurances et cotisations ADMQ*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **9.2 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :**

#### **9.2.1 AJUSTEMENT SALARIAL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

##### Résolution 2023-01-011

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Solange Fillion  
APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis  
ET RÉSOLU

QU'une augmentation de salaire prenant effet la première semaine de janvier 2023 soit appliquée au salaire des employés réguliers de la Municipalité de la façon suivante :

- Selon l'échelon salarial de la nouvelle grille salariale auquel il a été approuvé lors du renouvellement du Manuel de l'employé 2022 ;
- Le salaire de l'employé qui dépasse l'échelon supérieur est indexé selon l'indice moyen des prix à la consommation tel qu'accordé par le Manuel de l'employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **9.3 SERVICES ANIMALIERS 2023 – RENOUELEMENT**

#### **Résolution 2023-01-012**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux  
APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger accepte l'offre de L'Escouade canine MRC 2017 pour la gestion des animaux errants, des chiens dangereux et pour l'application du règlement sur les animaux pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 ;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ludger accepte les modalités de l'entente ;

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **9.4 MI – CONSULTANTS – MAINTENANCE ANNUELLE**

#### **Résolution 2023-01-013**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Solange Fillion  
APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger mandate MI-Consultants pour procéder à la maintenance annuelle des logiciels en lien avec la gestion numérique des documents au coût de 445.00 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-671 *Matériel informatique – maintenance, réparation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **9.5 OFFRE DE SERVICES – ARCHIVISTE MICHEL HAMEL – SERVICES EN 2023**

#### **Résolution 2022-01-014**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger mandate la firme Archiviste Michel Hamel de Sherbrooke pour continuer à effectuer la gestion des documents et

des archives de la Municipalité de Saint-Ludger pour 2023 au coût de 1 283.86 \$, taxes en sus, et telle que décrit dans l'offre de services reçue le 20 octobre 2022 ;

QUE ce contrat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-410 *Honoraires professionnels : Archives*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**9.6 OFFRE DE SERVICES - MAHEU & MAHEU GESTION PARASITAIRE – SERVICES EN 2023 POUR OTJ**

Résolution 2023-01-015

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux

APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger accepte l'offre de services de Maheu & Maheu Gestion parasitaire pour surveiller et traiter le bâtiment de l'OTJ à partir de novembre 2022 au coût annuel de 648.38 \$ taxes en sus ;

QUE ce montant soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-00-522 – *Entretien et réparation – Bâtiments OTJ*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**9.6.1 RAPPORT PARASITAIRE OTJ 21 DÉCEMBRE 2022**

Le rapport d'inspection du 21 décembre 2022 est déposé. Rien d'anormal.

**9.7 GESTION DES ACTIFS – TBMAESTRO.INC – FACTURE 2022-113-582**

Résolution 2023-01-016

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger a fait une demande d'aide financière pour procéder à l'inventaire de ses actifs résolution # 2021-02-048 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger s'est engagée à faire l'inventaire et l'évaluation des actifs, la priorisation et la planification des interventions, résolution # 2021-03-071 ;

ATTENDU QUE TBMaestro.inc a été retenue suite à l'appel d'offres lancé par la Fédération des municipalités du Québec et la Municipalité a accepté la soumission, résolution # 2022-09-249 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis

APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger autorise le paiement de la facture # 2022-113-582 de TBMaestro.inc. au montant de 5 430.00 \$ taxes en sus ;

QUE ce montant soit payé à même les sommes à recevoir du Programme de gestion des actifs municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**9.8 DEMANDE D'OFFRES DE SERVICES POUR LES RÉNOVATIONS DU 181 RUE PRINCIPALE**

Résolution 2023-01-017



IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger autorise un représentant de la municipalité à rencontrer les entrepreneurs de construction de Saint-Ludger pour leur détailler les rénovations à faire au 181 de la rue Principale et leur demander des prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **9.9 BANQUE D'HEURES INFOTECH – ADDENDA ILLIMITÉ**

##### Résolution 2023-01-018

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux  
APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger autorise l'achat d'une banque d'heures illimitée de soutien de l'entreprise Infotech pour le logiciel municipal Sygem au coût de 2 210 \$, taxes en sus ;

QUE ce montant soit payé à même les sommes dans le poste budgétaire 02-130-00-414 *INFOTECH : Contrat de service*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **10. LÉGISLATION :**

#### **10.1 MODIFICATIONS BUDGET 2023**

##### Résolution 2023-01-019

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux  
APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger autorise la modification au Budget suivante, modifier le taux de la taxe générale de 1,1600 \$ à 1,1799 \$ du cent dollars d'évaluation soit une augmentation de 0,0199 \$ du cent dollars.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **10.2 TARIFICATIONS ET TAXATION 2023 :**

##### **10.2.1 AQUEDUC**

La directrice générale présente la tarification sous forme de tableau. Après discussion, le Conseil convient d'augmenter le taux de base à 370 \$ et augmente le prix par tranche de consommation excédentaire à 100 m<sup>3</sup>.

##### **10.2.2 ORDURES**

La directrice générale présente la tarification sous forme de tableau. Après discussion, le Conseil convient d'augmenter la base de calcul à 258.00 \$. Le coût des conteneurs est ajusté en fonction de la facturation de la MRC du Granit.

##### **10.2.3 ÉGOUTS ET ASSAINISSEMENT**

La directrice générale présente la tarification sous forme de tableau. Après discussion, le Conseil convient d'augmenter l'indice

multiplicateur à 310 \$, pour la tarification *Égouts* et d'augmenter l'indice multiplicateur à 105 \$, pour les *Boues* de fosses septiques.

### **10.3 RÈGLEMENT DE TAXATION 2023-249 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

La conseillère madame Carole Duplessis donne avis de motion de la présentation d'un règlement stipulant les taux de taxation pour le budget municipal 2023 et devant être adopté lors d'une session ultérieure.

Le projet de règlement est présenté aux membres du Conseil municipal et déposé pour consultation.

### **10.4 MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT DÉCRÉTÉ POUR L'ANNÉE 2023 ET APPLICABLE À TOUTE SOMME DUE**

#### Résolution 2023-01-020

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger doit fixer en début d'année, les intérêts sur les comptes passés dus ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion

ET RÉSOLU

QUE le taux d'intérêt pour toute somme due à la Municipalité de Saint-Ludger qui demeure impayé porte intérêt au taux de 8 % par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **10.5 LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES – AVIS DE VENTE POUR TAXES**

#### Résolution 2023-01-021

ATTENDU QUE selon l'article 1022 du Code municipal le greffier-trésorier doit déposer la liste des personnes endettées envers la municipalité ;

ATTENDU QUE selon l'article 1022 du Code municipal le conseil municipal doit approuver et adopter la liste des personnes endettées envers la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger approuve et adopte la liste des personnes endettées envers la municipalité ;

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger autorise la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à aviser les personnes sur cette liste par courrier recommandé qu'ils sont en défaut de paiement et risque d'être en vente pour taxes s'ils n'ont pas réglé leurs dettes dans les délais prescrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **11. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS :**

Aucune information traitée.

## **12. HYGIÈNE DU MILIEU – EAU POTABLE ET ÉGOUT**

### **12.1 LES POMPES M.C. – FACTURE 102645**

Résolution 2023-01-022

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux  
APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger autorise le paiement de la facture # 102645 de l'entreprise Les Pompes M.C. au montant de 15 040.65 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-48-721 *Aqueduc – Recherche en eau souterraine*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**12.2 SOUSSION POUR MESURER LES BOUES**

Plus d'informations seront prises avant de prendre une décision.

**13. MATIÈRES RÉSIDUELLES :**

Aucune information traitée.

**14. SERVICE INCENDIE :**

**14.1 ÉCHELLES C.E. THIBAUT LTÉE – FACTURE 20892**

Résolution 2023-01-023

ATTENDU QUE la vérification des échelles incendie doivent être faite annuellement ;

ATTENDU QUE l'entreprise Échelles C.E. Thibault Ltée a fait la vérification en juin 2022 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux  
APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger la Municipalité de Saint-Ludger autorise le paiement de la vérification des échelles incendie au montant de 252,95 \$ taxes incluses ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-220-22-525 *Entretien et réparation – matériel (équip. Motorisés)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**15. URBANISME :**

Aucun sujet traité.

**16. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :**

Aucun sujet traité.

**17. VARIA :**

**17.1 VERSEMENT À L'ORGANISME COMITÉ D'EMBELLISSEMENT**

Des achats seront faits pour fabriquer et réparer des boîtes à fleurs. Du bois sera acheté, de la peinture et des frais de main-d'œuvre seront engagés. Les travaux devraient être terminés vers la fin février.

**17.2 PAIEMENT DE LA COMPENSATION POUR LA LOCATION DE TERRAIN – BENOÎT BASTIEN**

Résolution 2023-01-024

ATTENDU QU'une entente de modification de compensation est survenue entre la Municipalité et monsieur Benoit Bastien, résolution # 2021-10-272 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger autorise le versement de 1 200 \$ à monsieur Benoit Bastien en compensation pour l'utilisation du lot sur lequel il y a une servitude n° 17002 ;

QUE le montant soit pris dans le poste budgétaire Location – terrain : Incendie 02-220-00-512.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**17.3 VERSEMENT POUR LE DÉCÈS DE MADAME DULAC**

Résolution 2023-01-025

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis

APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger autorise le versement d'un montant de 100 \$ pour le décès de madame Dulac, parente de membres du conseil ;

QUE le montant soit pris dans le poste budgétaire Subventions aux organismes sans but lucratif 02-190-00-959.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**18. RAPPORT D'ACTIVITÉS**

**18.1 TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE – FRÉDÉRIC DESTRIJKER**

Aucune information.

**18.2 URBANISME ET AMÉNAGEMENT – CAROLE DUPLESSIS ET SOLANGE FILLION**

Aucune information. Suivi à faire dans les prochaines semaines.

**18.3 FAMILLES, AÎNÉS – CAROLE DUPLESSIS**

Aucune information.

**18.4 TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF – À DÉTERMINER**

Aucune information.

**18.5 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – SOLANGE FILLION**

Avant les Fêtes, madame Paule Thibodeau, attachée de presse du député provincial, monsieur Samuel Poulin nous a fait parvenir un courriel nous demandant des informations sur notre bibliothèque municipale. Nous avons complété un formulaire. Monsieur Samuel Poulin a été nommé adjoint parlementaire au ministre de la Culture et des Communications. Il veut faire une

offensive importante pour le renouvellement des bibliothèques municipales et scolaires.

#### **18.6 EAU POTABLE ET USÉE – SYLVAIN GAGNON**

L'opérateur en eau potable a informé qu'il y a des bactéries dans l'eau du nouveau réseau. Il a dû chlorer l'eau. Monsieur Sylvain Gagnon lui a demandé de le mettre en copie conforme lors d'envoi de courriels afin de permettre un suivi. Il y a également des problèmes avec des pompes. Une pompe d'eau potable et une d'eau usée. Le problème électrique sera évalué par un expert. Un ingénieur sera demandé pour trouver la cause. Présentement il n'y a pas d'eau de pris dans le nouveau puits, car l'ancien est suffisant. L'opérateur en eau potable doit faire environ 3 heures par semaine à Saint-Ludger.

#### **18.7 MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES – SYLVAIN GAGNON**

Aucune information, car Benoit Coutu, opérateur en eaux usées n'a pu être rejoint.

#### **18.8 SÉCURITÉ CIVILE (SERVICE INCENDIE, SÛRETÉ DU QUÉBEC ET CROIX-ROUGE) – ROGER NADEAU**

Une sortie des pompiers a été faite chez monsieur Paré. Il y a un problème avec la fournaise au glycol à la caserne. Le glycol baisse plus que normal. Une vérification sera faite.

#### **18.9 SPORTS, LOISIRS ET CULTURE – GENEVIÈVE MAHEUX**

Une précision sur les heures d'ouverture a été demandée. Après discussions, il est déterminé de permettre l'accès à la patinoire tous les jours de la semaine de 8 h à 22 h. Le sous-sol de l'OTJ sera également ouvert pendant les heures d'ouverture de la patinoire. Il est porté à l'attention du conseil, le problème du temps partagé entre le hockey et le patin libre. Il n'y a pas d'horaire de déterminé.

Un problème est souligné concernant les prises de courant de l'OTJ. Elles ne sont pas toutes fonctionnelles. Le disjoncteur lâche lorsqu'une cafetière est branchée. Ce problème fera l'objet d'une prochaine résolution.

#### **18.10 CORPORATION LUDGÉROISE DE DÉVELOPPEMENT (COLUDE) – SOLANGE FILLION**

Une réunion est prévue le lundi 23 janvier 2023.

### **19. MOT DU MAIRE**

Le maire souligne le départ de madame Marlène Bachand de la SDE du Granit. Elle quitte pour la direction de la CDC du Granit. Elle était notre agente de développement. Nous lui souhaitons un bon succès dans ce nouveau défi.

### **20. DÉPÔT DE DOCUMENT POUR INFORMATION**

Aucune documentation n'est déposée.

### **21. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 7 JANVIER 2023**

Dépôt de la liste du courrier reçu jusqu'au 7 janvier 2023.

La correspondance reçue au bureau municipal entre le 8 décembre et le 7 janvier 2023 est classée sous 4 rubriques :

⇒	Régional	⇒	Communiqués
⇒	Général	⇒	Publications

Une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil.

Le Conseil municipal de Saint-Ludger autorise l'archivage de la correspondance et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

**22. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est posée.

**23. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Résolution 2023-01-026

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon

QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 21 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Denis Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Denis Poulin, Maire

---

Simone Grenier, directrice générale  
et greffière-trésorière par intérim